LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE LA CITÉ DE TOUL DU MILIEU DU XIV^e A LA FIN DU XV^e SIÈCLE

PAR

DAMIEN VAISSE

diplômé d'études approfondies

INTRODUCTION

La communauté urbaine de Toul à la fin du Moyen Age a fait l'objet de peu de recherches, sans doute parce qu'elle atteignit un degré d'autonomie modeste, loin derrière le cas spectaculaire de Metz. L'étude d'une ville où les ecclésiastiques étaient suffisamment forts pour contenir, non sans conflits, l'émancipation urbaine apporte cependant, a contrario, un éclairage intéressant à l'histoire des libertés urbaines. Elle permet d'illustrer les luttes des bourgeois contre l'évêque et le chapitre cathédral, le fonctionnement des institutions municipales et les rapports de la communauté urbaine avec les princes voisins, dans une région de marche tributaire de l'évolution politique.

SOURCES

Les archives de la ville de Toul, conservées aux archives départementales de Meurthe-et-Moselle, sont très pauvres en documents du Moyen Age. La communauté urbaine est surtout connue par le biais des archives des communautés religieuses, des villes et des princes qui furent en rapport avec elle. De cette documentation très dispersée, il faut retenir en particulier le riche fonds du chapitre cathédral de Toul (archives départementales de Meurthe-et-Moselle), le Trésor des chartes de Lorraine (archives départementales de Meurthe-et-Moselle et collection de Lorraine à la Bibliothèque nationale de France) et les très nombreux recueils de copies formés par la France aux XVI° et XVII° siècles pour appuyer les prétentions du roi sur la ville et ses faubourgs (Archives nationales et Bibliothèque nationale de France).

PREMIÈRE PARTIE TOUL AU MILIEU DU XIV' SIÈCLE

CHAPITRE PREMIER LE MILIEU

La place de Toul en Lorraine. — Située sur une boucle de la Moselle, encadrée à l'ouest par les côtes de Meuse, plantées de vignes, et à l'est par la forêt de Haye, la cité de Toul disposait de liaisons fluviales et terrestres satisfaisantes mais restait à l'écart des grands circuits commerciaux. Elle jouait en Lorraine le rôle d'un important marché local, surtout tourné vers le commerce du vin, d'une place financière modeste et d'un centre religieux.

Topographie de Toul. – L'habitat s'était développé dans les deux bourgs situés sous les murs de l'enceinte gallo-romaine et autour des deux abbayes bénédictines encadrant la ville, Saint-Évre et Saint-Mansuy. Au milieu du XIII siècle, une nouvelle enceinte réunit les deux bourgs à la cité. Le noyau primitif de la cité resta le domaine de l'évêque et du chapitre cathédral, tandis que la vie économique et municipale se développait dans les bourgs. Non loin des murs de la cité se trouvaient, outre Saint-Évre et Saint-Mansuy, l'abbaye Saint-Léon, fortifiée, deux léproseries et une commanderie.

CHAPITRE II LA COMMUNAUTÉ URBAINE

L'émergence de la communauté urbaine. – Vraisemblablement issue d'officiers épiscopaux enrichis par le commerce, l'universitas civium Tullensium s'organisa pour la sauvegarde d'intérêts économiques communs et scella entre 1192 et 1195 le premier acte qui nous soit parvenu d'elle. Son rôle dans la construction de la nouvelle enceinte lui donna l'occasion d'étendre ses pouvoirs. Le maître échevin apparaît dans les actes en 1240, le collège des justiciers en 1254 et celui des enquéreurs en 1285. Des conflits fréquents et violents opposèrent les bourgeois à l'évêque et au chapitre cathédral, qui défendait ses exemptions fiscales et judiciaires.

Les institutions municipales au milieu du XIV^e siècle. – L'évêque, seigneur de la cité, était la source des institutions urbaines : il octroyait aux bourgeois des statuts qui, en vertu du principe d'inaliénabilité rappelé par les conciles, n'avaient qu'une validité limitée à la durée de son épiscopat. Le corps de ville était composé, d'une part, de magistrats annuels, maître échevin, justiciers, enquéreurs et receveur, désignés par l'évêque sur une liste présentée par les magistrats sortant de charge, et, d'autre part, de deux magistrats permanents, le procureur et le secrétaire, dont la nomination échappait à l'évêque. Ses ressources provenaient essentiellement des impôts, qui ne pouvaient être levés qu'avec l'accord de l'évêque. Sa préoccupation principale était la défense de la ville. La justice criminelle et la police étaient du ressort des justiciers et des enquéreurs, ces derniers étant plus précisément chargés des enquêtes. La justice civile incombait au maître échevin et au collège scabinal. Toul connaissait cette particularité, qui témoigne de l'emprise des clercs sur la ville, de suivre de façon générale le droit écrit sauf sur quelques points

réglés par la coutume. Le corps de ville ne réussit pas à imposer sa juridiction gracieuse ni à contrôler les mécanismes économiques essentiels de la cité. Contrairement à Metz et à Verdun où les magistratures étaient réservées aux membres des paraiges et des lignages, Toul ne connaissait pas de divisions juridiques entre les bourgeois, et les magistratures restaient ouvertes à tous. Il n'y eut pratiquement pas à Toul de luttes semblables à celles qui divisaient la population laïque de Metz et de Verdun pour le contrôle du gouvernement de la cité.

CHAPITRE III

LE POIDS DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES

L'évêque. – L'évêque avait diminué son patrimoine par des inféodations et des dotations aux communautés religieuses, mais il conservait des droits importants dans la cité. Le maire épiscopal garda une partie de ses attributions malgré la création des nouvelles magistratures urbaines. L'évêque détenait le contrôle des métiers et percevait des droits sur le change; de la communauté urbaine, il touchait une pension annuelle correspondant à l'entretien de son hôtel pendant un mois, et un dédommagement pour les années où il acceptait de renoncer à son droit de banvin.

Les deux chapitres. – Le chapitre cathédral, indépendant de l'évêque et fort d'un temporel plus riche, percevait un impôt sur le commerce des grains dans la cité, le « poignet », et entendait faire appliquer les immunités fiscales et judiciaires de ses membres, de ses auxiliaires clercs et laïcs et de ses sujets venus demeurer dans la cité. Ces immunités étaient violemment contestées par les bourgeois, d'autant que les chanoines, leurs auxiliaires et leurs sujets pratiquaient le commerce, leur livrant ainsi une concurrence jugée déloyale. A la suite de nombreux conflits, il fut établi en 1304 que les chanoines qui pratiquaient le commerce ne jouiraient pas des exemptions fiscales, et que les sujets du chapitre demeurant à Toul ainsi que ses auxiliaires laïcs n'en bénéficieraient en aucun cas, à l'exception de treize ministériaux désignés par le chapitre. Quant aux chanoines de Saint-Gengout, ils étaient liés aux bourgeois par des liens de parenté et de piété et par une inimitié commune à l'égard du chapitre cathédral; ils se montrèrent souvent solidaires des bourgeois au cours des conflits.

Les autres institutions religieuses. — Les bourgeois entretenaient peu de rapports avec les abbayes suburbaines. En revanche ils étaient très proches des Dominicains et des Franciscains, qui les soutinrent à plusieurs reprises dans leurs luttes. En sus de la maison-Dieu, contrôlée par le chapitre, la ville comptait un hôpital, fondé par des bourgeois. L'une des deux léproseries, celle de Valcourt, resta sous administration municipale jusqu'à 1293.

Les communautés religieuses, et en premier lieu le chapitre cathédral, avaient à Toul un poids considérable ; une partie du sol urbain, des champs et des vignes autour de la cité leur appartenait.

CHAPITRE IV

TOUL ET SES VOISINS

Toul entre le duché de Lorraine et le comté de Bar. – Encadrée par deux prévôtés, l'une lorraine, l'autre barroise, dont le ressort s'étendait jusqu'à ses portes, la

cité était convoitée par le duc de Lorraine et par le comte de Bar. Ceux-ci se disputaient la garde des communautés religieuses et de la communauté urbaine de Toul. Le duc de Lorraine entendait en outre faire reconnaître le droit de gouvernement ou d'avouerie sur la cité, qu'il recevait en fief de l'empereur. Le morcellement politique de la Lorraine engendrait des guerres incessantes dont la communauté urbaine, même quand elle n'y prenait pas part, avait à souffrir.

Toul entre la France et l'Empire. – Toul était une ville d'Empire, mais les empereurs se préoccupaient assez peu d'y affirmer leurs droits. Philippe le Bel conclut des traités de garde avec la communauté urbaine, le chapitre cathédral et l'abbaye Saint-Mansuy. Depuis Philippe VI, la royauté disposait de points stratégiques sur la Meuse à proximité de Toul, Vaucouleurs et Commercy.

DEUXIÈME PARTIE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE 1354 A 1407

CHAPITRE PREMIER ÉVOLUTION GÉNÉRALE

Le temps des crises. — La cité fut plusieurs fois touchée par la peste, à partir de 1349. Les guerres, les disettes et même des tremblements de terre s'ajoutèrent à la pandémie, qui provoqua une chute démographique considérable, désorganisa l'économie et modifia les comportements religieux. La fondation de deux confréries à Toul dans la seconde moitié du XIV siècle traduit bien l'évolution du sentiment religieux sous le choc des grandes mortalités.

Toul, ville impériale. – La communauté urbaine reçut en 1367 de l'empereur Charles IV de Luxembourg un diplôme scellé d'une bulle d'or qui légitimait son existence et lui accordait des privilèges importants, au détriment de l'évêque et du chapitre. La ville fut peu à peu considérée comme une ville impériale, autrement dit comme une ville dépendant immédiatement de l'Empire. Elle avait désormais le droit d'assister au couronnement de l'empereur et de siéger aux diètes, et le devoir d'apporter aide et conseil à l'empereur.

Évolution des institutions urbaines. — La communauté urbaine reçut de l'évêque en 1405 des statuts à valeur perpétuelle, qui fixaient précisément ses droits mais en même temps les figeaient pour l'avenir. Ses tentatives pour légiférer en matière économique et pour contrôler les métiers restèrent sans résultat. Elle réussit en revanche à faire passer sous son contrôle la table nummulaire, un établissement de prêt sur gages auparavant tenu par des Lombards.

CHAPITRE II

TOUL ET LES AMBITIONS IMPÉRIALES (1354-1378)

Évolution de la situation en Lorraine. – Charles IV se montra soucieux de ressaisir les droits de l'Empire en Lorraine. L'insécurité en Lorraine était encore

plus grave qu'auparavant, les ravages des grandes compagnies s'étant ajoutés aux guerres locales.

Toul et ses voisins. – L'influence dominante à Toul était celle de Robert, comte puis duc de Bar, qui avait sous sa garde des biens appartenant à chacune des communautés religieuses de la ville. Deux guerres opposèrent le duc de Lorraine au duc de Bar pour la garde de la communauté urbaine ; le duc de Lorraine fut victorieux.

Conflits internes. – Ce fut en vain que les bourgeois cherchèrent à faire reconnaître par le chapitre et par l'évêque les droits qui leur avaient été accordés par Charles IV. Ils durent capituler sur tous les points dans les traités qu'ils conclurent en 1371 avec le chapitre et en 1373 avec l'évêque.

CHAPITRE III

LES DÉBUTS DU GRAND SCHISME (1378-1400)

Les répercussions du Grand Schisme à Toul. – Le Grand Schisme ajouta de nouveaux motifs de division à ceux qui dressaient la communauté urbaine contre l'évêque et le chapitre. L'évêque Jean de Neufchâtel était parent et ami de Clément VII; les chanoines de la cathédrale se déclarèrent également pour lui. La communauté urbaine, qui recevait de l'Empire les privilèges que les évêques ne voulaient pas lui accorder, suivit le roi des Romains Wenceslas dans son soutien à Urbain VI.

L'influence des princes à Toul. – Le duc de Bar succéda en 1391 au duc de Lorraine comme gardien de la communauté urbaine. Wenceslas investit en 1398 le duc de Lorraine Charles II de l'avouerie de la ville de Toul, mais déclara que cette fonction ne devait en rien porter atteinte aux bourgeois de Toul.

Les conflits entre les bourgeois et Jean de Neufchâtel. – Dans leurs luttes contre Jean de Neufchâtel, les bourgeois reçurent l'appui de Wenceslas, qui confirma en 1396 la bulle d'or, octroya de nouveaux privilèges à la ville et ordonna aux partisans du pape de Rome d'empêcher l'exécution des sentences prononcées contre les bourgeois par les tenants du pape d'Avignon. Le conflit s'apaisa par la fréquente absence puis par la mort de Jean de Neufchâtel.

CHAPITRE IV

LA GUERRE POUR TOUL (1400-1407)

Complication de la situation politique. – Au schisme pontifical s'ajouta un schisme impérial quand, en 1400, les électeurs déposèrent Wenceslas et proclamèrent Robert de Bavière roi des Romains. La communauté urbaine de Toul resta fidèle à Wenceslas, tandis que le duc de Lorraine Charles II soutenait Robert de Bavière, son beau-père. La Lorraine se trouva de plus entraînée dans les luttes opposant le duc d'Orléans au duc de Bourgogne. Louis d'Orléans s'implantait en effet dans l'Est, pour couper les communications entre les États de Philippe le Hardi.

La guerre de Toul (1401-1406). – Le duc de Lorraine, le duc de Bar et le comte de Vaudémont s'allièrent pour faire la guerre aux bourgeois de Toul. Le but avoué

du duc de Lorraine était de les contraindre à reconnaître Robert de Bavière. Les Toulois cherchèrent du secours auprès du roi de France, avec qui ils signèrent en 1401 leur deuxième traité de garde. Charles VI confia peu de temps après la garde de Toul au duc d'Orléans. Les Français n'apportèrent qu'une aide très modérée aux Toulois, qui durent conclure avec leurs agresseurs des traités par lesquels ils s'engageaient à leur verser de fortes sommes. La communauté urbaine dut ainsi promettre en 1406 de verser au duc de Lorraine une rente perpétuelle, en échange de quoi celui-ci accepta de renoncer à son droit d'avouerie sur la ville.

Soulèvement et trahison à Toul (1406-1407). — Un soulèvement dressa une partie des bourgeois contre les autres. Les chefs de l'émeute étaient d'anciens magistrats municipaux, dont les motivations restent mal connues. L'évêque s'entremit et fit promettre en 1406 à tous les habitants de se pardonner les injures et les dommages causés de part et d'autre. Le soulèvement permit au duc de Bar de gagner à lui quelques mécontents ; il tenta avec leur complicité de prendre la ville par surprise en 1407 mais son entreprise échoua.

TROISIÈME PARTIE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE 1407 A 1498

CHAPITRE PREMIER ÉVOLUTION GÉNÉRALE

Des temps difficiles. – La région de Toul connaissait des guerres incessantes et des récurrences de la peste. La reprise ne s'amorça qu'au retour de la paix, en 1477.

Les institutions municipales. – La documentation du XV^e siècle permet de mieux connaître le mode de désignation et le rôle des magistrats municipaux. C'est à cette époque qu'apparaît dans les sources le conseil de la cité, qui prit peu à peu une grande importance dans le gouvernement. Les ressources de la communauté urbaine, qui provenaient essentiellement de l'impôt direct, appelé le « prêt », et des taxes, étaient en grande partie absorbées par le versement des pensions dues aux gardiens de la ville et par le paiement des rentes émises par l'hôtel de ville. En dehors de son rôle dans la défense de la cité, les préoccupations et les compétences de la communauté urbaine restaient limitées.

CHAPITRE II

TOUL AU TEMPS DE SIGISMOND ET DE L'EFFACEMENT DE LA FRANCE (1407-1435)

Evolution de la situation générale en Lorraine. — La mort du duc d'Orléans en 1407 provoqua des changements dans les alliances. L'influence bourguignonne progressait en Lorraine. Les interventions de la royauté française cessèrent à Toul après 1414, tandis que les Anglo-Bourguignons s'implantaient dans la région. La situation se retourna à partir de 1430. Le nouveau duc René d'Anjou, qui réunit en

sa personne les duchés de Bar et de Lorraine, était le champion de la cause française en Lorraine et prit part aux succès des Français contre Henri VI d'Angleterre.

Les interventions de Sigismond à Toul. – Sigismond de Luxembourg profita des revers de la France pour essayer de restaurer son autorité sur la frontière occidentale de l'Empire. Ce fut sous son règne que les relations entre la communauté urbaine de Toul et l'Empire furent le plus suivies. La ville envoya des délégués au couronnement de 1414 et à la diète de 1430. Sigismond rendit plusieurs jugements dans des affaires touloises, confirma et accrut les privilèges de la communauté urbaine. Les Toulois ne semblent pas cependant s'être acquittés des aides militaires et pécuniaires que les diètes demandaient à tout l'Empire.

Les Toulois et leurs voisins. — La communauté urbaine subit encore une guerre du duc de Lorraine Charles II, au sujet des bâtards fils de prêtres demeurant dans la cité, que le duc réclamait. Le traité qui y mit fin en 1420 obligea la communauté urbaine à verser perpétuellement au duc de Lorraine une pension qui, ajoutée à celle qui lui avait été attribuée en 1406, grevait tous les ans de mille francs ses finances. Les bourgeois vécurent en paix avec René d'Anjou, mais durent faire face aux routiers qui ravageaient le pays.

Les conflits internes. — La communauté urbaine ne réussit à faire reconnaître aucun des privilèges que lui avait octroyés Sigismond; le chapitre les fit d'ailleurs annuler par Martin V en 1427. Les chanoines ne cédèrent pas quand les bourgeois voulurent faire participer aux taxes municipales les ministériaux du chapitre pratiquant le commerce. Les bourgeois réussirent en revanche à s'emparer par la force d'une partie d'un bois appartenant au chapitre.

CHAPITRE III

REPRISE DE L'ACTION DE LA FRANCE ET VIOLENCE DES CONFLITS INTERNES (1435-1460)

Toul au temps de l'Écorcherie et des guerres d'Antoine de Vaudémont. — La communauté urbaine souffrit des ravages des Écorcheurs et de la guerre qui opposa René d'Anjou à son compétiteur Antoine de Vaudémont, soutenu par le duc de Bourgogne. Charles VII pacifia la région, mais les courses reprirent après le départ du roi.

Le retour de la France. – Frédéric III de Habsbourg se montrait moins préoccupé des frontières occidentales de l'Empire que les souverains de la dynastie de Luxembourg. La royauté française en revanche reprit son action en Lorraine. Lors de son expédition de 1444-1445, Charles VII s'empara d'Épinal et rançonna les trois cités épiscopales lorraines, qu'il avait sans doute espéré rattacher à la couronne. Il plaça à nouveau la communauté urbaine de Toul sous sa garde et se fit verser par elle, outre sa pension de gardien, une forte somme pour le renoncement à ses prétentions de souveraineté sur la ville.

Rapports de Toul avec la Lorraine et la Bourgogne. – Le duc de Lorraine Jean d'Anjou avait le projet de rattacher Toul à ses États, mais il ne le mit pas à exécution. Les Bourguignons s'implantaient dans la cité; Philippe le Bon parvint en effet à placer sur le siège épiscopal son conseiller Guillaume Fillastre.

Les conflits internes. – Les conflits avec l'évêque et le chapitre connurent leur paroxysme. Le procureur de l'évêque fut assassiné, le chapitre fut contraint de

quitter la ville et de longs procès s'engagèrent. Frédéric III régla les rapports des bourgeois avec l'évêque en confirmant en 1455 les statuts de 1405. Quant au chapitre, il semble avoir consenti que ses ministériaux pratiquant le commerce payassent les taxes municipales; d'autres sujets de conflit restaient en suspens.

CHAPITRE IV

TOUL ET LA QUESTION BOURGUIGNONNE (1460-1477)

L'implantation de la famille de Neufchâtel à Toul. – La guerre couvait depuis longtemps entre le duc de Lorraine et la famille de Neufchâtel, solidement implantée dans la vallée de la Moselle et dévouée au duc de Bourgogne. En 1460, Philippe le Bon parvint à placer sur le siège de Toul Antoine de Neufchâtel, fils de son maréchal. Dans la guerre qui s'engagea en 1467, la communauté urbaine de Toul s'efforça de rester neutre.

Toul dans la guerre entre la Lorraine et la Bourgogne (1473-1477). – La communauté urbaine ne parvint pas à faire respecter sa neutralité dans la guerre qui opposa le duc de Lorraine René II à Charles le Téméraire. Elle dut louvoyer pour ne pas s'attirer de représailles. Elle se plaça sous la protection du Téméraire et le reçut avec honneur, puis apporta son soutien à René II quand le vent tourna.

Les rapports des bourgeois avec les chanoines et avec le roi de France. — Devant les menaces qui pesaient sur la cité, bourgeois et chanoines s'entraidèrent, mais leurs rapports restaient tendus. Louis XI renouvela la garde que son père avait conclue avec la communauté urbaine; il en abandonna un temps les revenus au duc de Lorraine Jean d'Anjou puis les ressaisit.

CHAPITRE V

UNE NOUVELLE ÉPOQUE (1477-1498)

Derniers conflits internes. – Au lendemain des guerres, la communauté urbaine était dans une grande détresse financière. Elle obtint des communautés religieuses de la ville, non sans conflit, un secours pour l'aider à diminuer son endettement. En 1483, un compromis fut trouvé entre les bourgeois et le chapitre au sujet du « poignet ». Il ne parut pas satisfaisant aux gens de métier, qui se soulevèrent en 1485, déchirèrent les lettres de compromis et contraignirent le corps de ville à les associer au gouvernement. La révolution échoua quelques mois plus tard. Le corps de ville rétabli conclut un traité avec le chapitre : il s'engagea à contrôler étroitement les métiers et reçut du chapitre la moitié du « poignet » et la moitié du bois qu'il lui disputait. Cet accord permit le retour durable de la paix dans la cité.

Toul dans les nouvelles structures administratives de l'Empire. — La communauté urbaine n'assistait plus aux diètes et semble n'avoir jamais rien versé des aides qui lui étaient demandées par l'Empire. Elle ne fit pas d'opposition en revanche à la Chambre impériale, le tribunal d'Empire réorganisé en 1495 et installé à Francfort. Les bourgeois furent surpris par la visite de Maximilien en 1498 et craignirent sans doute que le roi des Romains ne punît une ville qui s'acquittait si mal de ses devoirs envers l'Empire, mais la visite fut seulement marquée par un échange de serments et par un don en argent des bourgeois à Maximilien.

L'influence de René II à Toul. – René II s'attira la faveur du clergé de Toul et réussit à placer sur le siège épiscopal son parent Olry de Blâmont. Il acquit une grande influence dans la cité, qu'il projetait sans doute de réunir à ses États, mais sans lui faire la guerre comme ses prédécesseurs.

CONCLUSION

A la fin du XV' siècle, la communauté urbaine de Toul était loin d'être complètement affranchie. Les droits conservés sur la ville par l'évêque et par le chapitre et ceux qu'avaient acquis les princes voisins bornaient de façon étroite son indépendance. Elle réussit cependant, en jouant des rivalités des princes, en composant avec les plus forts et en ménageant les autres, à ne tomber sous la domination d'aucun d'entre eux. Malgré les nombreuses luttes qu'elle mena contre l'évêque et le chapitre, elle ne parvint que très partiellement à leur faire reconnaître les privilèges politiques, économiques et juridiques que lui avait concédés les empereurs. Le faible développement économique de Toul, encore entravé par les multiples guerres qui secouaient la région, ainsi que le poids économique des communautés religieuses dans la cité contribuèrent à maintenir le mouvement urbain dans un état modeste de développement et d'indépendance et laissèrent la ville sous l'emprise des clercs.

ANNEXES

Catalogue des actes de la communauté urbaine de Toul. – Édition de ses actes constitutifs. – Catalogue de ses sceaux. – Catalogue de ses monnaies supposées. – Liste des magistrats municipaux. – Plan de Toul aux XIV et XV siècles. – Carte des environs de Toul. – Index.